

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 493

8 mars 2006

### SOMMAIRE

Accelerate To Be Master S.A. (A2BM) S.A., Luxembourg . . . . .	23660	Kalkalit-Lux 3, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23637
Acrotemplon S.A., Luxembourg . . . . .	23659	Lehwood Holdings, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23655
Architecture et Design Group (AD Group), S.à r.l., Schuttrange . . . . .	23662	Loeffler, S.à r.l., Niederanven . . . . .	23658
Arens-Scheer Liberté, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23662	LSF Trinité Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23663
Arens-Scheer, S.à r.l., Strassen . . . . .	23661	Lunda S.A., Luxembourg . . . . .	23659
AS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23659	M.P.N. S.A., Luxembourg . . . . .	23618
Banque Safra-Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	23658	Macav S.A., Luxembourg . . . . .	23659
Banque Safra-Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	23658	Madisonlux, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23630
Beaufort Investment S.A., Luxembourg . . . . .	23621	Materne Luxembourg Holdco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23645
Bluewater Investment S.A., Luxembourg . . . . .	23645	Materne Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23644
BRE/Munich Hotel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23656	More Attitude, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23654
BRE/Munich Hotel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23656	Nice Finance S.A., Luxembourg . . . . .	23625
Cashback, GmbH . . . . .	23655	P.M.S. - Professional Micro Services Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	23661
Caufort Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23629	Pappa, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23653
Chimera S.A., Luxembourg . . . . .	23644	Peak Partners (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	23657
Diffusion de Saedeleer S.A., Luxembourg . . . . .	23661	Phoenix Manufacturing and Trading AG, Luxembourg . . . . .	23663
Distribution Mechanical Machinery, S.à r.l., Pé-tange . . . . .	23663	Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company, Luxembourg . . . . .	23653
Eurobuild Finance S.A. . . . .	23656	RMB MultiManager Sicav, Senningerberg . . . . .	23660
Eurolux-Tours, S.à r.l., Canach . . . . .	23660	Sana-Lux, G.m.b.H., Münsbach . . . . .	23637
Facara S.A.H., Luxembourg . . . . .	23633	Sancor, S.à r.l., Roeser . . . . .	23656
Fenah S.A., Luxembourg . . . . .	23662	Société Civile Immobilière Rebelo Antunes, Hostert . . . . .	23646
Fenah S.A., Luxembourg . . . . .	23663	Stardon Capital Investments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23648
Film Finances Services Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	23657	Tamar International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23643
Golondrina Holding S.A., Luxembourg . . . . .	23648	Tanaform S.A., Luxembourg . . . . .	23664
Gottleuba, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23622	Tanaform S.A., Luxembourg . . . . .	23664
GP3, S.à r.l., Steinfort . . . . .	23634	TI Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23643
Grandlink Network S.A., Luxembourg . . . . .	23657	Umicore Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	23649
Gustaf, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23648	Umicore Finance Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	23653
Havel Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	23626	Virista S.A.H., Luxembourg . . . . .	23661
Imar S.A., Luxembourg . . . . .	23634		

**M.P.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 112.610.

## STATUTS

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme DAMCO HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.527,

ici représentée par Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, agissant en sa qualité d'administrateur de ladite société et de mandataire de l'administrateur Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 8 décembre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le comparant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

2.- La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.858,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Madame Sandra Krings, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

- Monsieur Jean-Paul Frank, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt;

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de M.P.N. S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prestation de services dans le domaine des transports ainsi que l'assistance commerciale.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) par action.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

## Titre II.- Administration, Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

## Titre III.- Assemblées générales

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

## Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

## Titre V.- Dissolution, Liquidation

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme DAMCO HOLDING S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.527, quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	99 actions
2.- La société anonyme LUXEMBOURG BUSINESS CONSULTANTS S.A., avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 76.858, une action . . . . .	1 action
Total: cent actions . . . . .	100 actions

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

### Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

### Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Thierry Girard, gérant de société, demeurant à F-13610 Puy Sainte Reparade, 18, Le Rousset, 61, boulevard de Tassigny;
- Madame Anne-Marie Girard, pensionnée, demeurant à F-26740 Savasse, L'Homme d'Armes, Quartier Tête Noire, Chemin de la Plaine;
- Monsieur Jean-Pierre Girard, pensionné, demeurant à F-26740 Savasse, L'Homme d'Armes, Quartier Tête Noire, Chemin de la Plaine.

- 2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

- 3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

- 4) Le siège social est fixé à L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

5) Est nommé administrateur-délégué de la société Monsieur Thierry Girard, prénommé, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2011, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Galowich, S. Krings, P. Frank, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 décembre 2005, vol. 360, fol. 59, case 5. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 décembre 2005.

H. Beck.

(109982.3/201/181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2005.

**BEAUFORT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.  
R. C. Luxembourg B 42.478.

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BEAUFORT INVESTMENT S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch en date du 31 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 30 mars 1993, et

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 18 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 296 du 28 avril 1999,

et modifiée pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 1<sup>er</sup> octobre 2001 relatif à la conversion du capital en euros, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784 du 23 mai 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42.478.

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri Da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Weber, employé privé, demeurant à L-2672 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Mise en liquidation de la société.

2. Nomination de Monsieur John Weber en qualité de liquidateur et détermination de ses pouvoirs et de sa rémunération.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de dissoudre et de mettre la société BEAUFORT INVESTMENT S.A., en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale nomme Monsieur John Weber, employé privé, demeurant à L-2672 Luxembourg, 15, rue de Virton, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, J. Weber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, vol. 151S, fol. 8, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 décembre 2005.

P. Decker.

(110357.3/206/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2005.

**GOTTLEUBA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.532.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth of December.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, and Mrs Robert Kimmels, manager, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and director.

This appearing, voting under his given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability (Einmanngesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company does not submit to the specific tax statute according to the law of July 31, 1929 about holding companies.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The company will assume the name GOTTLEUBA, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 10.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 11.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

**Art. 12.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 14.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions for seen by law.

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The partner representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at one:
- 3) The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

The manager has the most extensive powers to act singly on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by its sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version, and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendfünf, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

hier vertreten durch Herrn Herman Boersen, jurist, mit Berufswohnsitz in Luxemburg und Herrn Robert Kimmels, direktor, mit Berufswohnsitz in Luxemburg, handelnd gemeinschaftlich in ihren jeweiligen Ermächtigungen als stellvertretende Bevollmächtigte A und Verwalter.

Diese Komparentin, erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

**Art. 1.** Es wird hiermit eine EinmannGesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen abtreten.

Die Gesellschaft kann außerdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundene oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u.a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Außerdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf anderer Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut laut Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung GOTTLEUBA, S.à r.l.

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heißt jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

**Art. 8.** Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Sie können nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

**Art. 10.** Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

**Art. 12.** Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

**Art. 14.** Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2006 enden wird.

**Art. 16.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.



Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausbezahlt werden.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 18.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Der alleinige Gesellschafter, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Kosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.250,- geschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxemburg B 37.974.

Der Geschäftsführer ist berechtigt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Boersen, R. Kimmels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2005. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 8. Dezember 2005.

H. Hellinckx.

(108942.3/242/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

### **NICE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.

R. C. Luxembourg B 86.628.

#### *Extraits des décisions de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration tous deux en date du 27 octobre 2005*

1. Le nombre des administrateurs a été augmenté de trois à quatre.

2. Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2007, Monsieur Adalberto Miani, administrateur de sociétés, né à Torino, Italie, le 17 septembre 1938, demeurant à Monte Carlo (Principauté de Monaco), 5, boulevard Princesse Grace, a été nommé administrateur.

Régime de signature statutaire

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour NICE FINANCE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07295. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(104330.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**HAVEL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.  
R. C. Luxembourg B 112.533.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand and five, on the fifth of December.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, and Mrs Robert Kimmels, manager, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and director.

This appearing, voting under his given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability (Einmanngesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company does not submit to the specific tax statute according to the law of July 31, 1929 about holding companies.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The company will assume the name HAVEL HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 10.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 11.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

**Art. 12.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 14.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions for seen by law.

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The partner representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at one:
- 3) The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

The manager has the most extensive powers to act singly on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by its sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version, and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendfünf, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

hier vertreten durch Herrn Herman Boersen, jurist, mit Berufswohnsitz in Luxemburg und Herrn Robert Kimmels, direktor, mit Berufswohnsitz in Luxemburg, handelnd gemeinschaftlich in ihren jeweiligen Ermächtigungen als stellvertretende Bevollmächtigte A und Verwalter.

Diese Komparentin, erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen abtreten.

Die Gesellschaft kann außerdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundene oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u.a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Außerdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf anderer Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut laut Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung HAVEL HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heißt jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

**Art. 8.** Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Sie können nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

**Art. 10.** Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

**Art. 12.** Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatare der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

**Art. 14.** Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2006 enden wird.

**Art. 16.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.

Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausbezahlt werden.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 18.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

*Zeichnung und Einzahlung*

Der alleinige Gesellschafter, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

*Kosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.250,- geschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Der Geschäftsführer ist berechtigt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Boersen, R. Kimmels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2005. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 8. Dezember 2005.

H. Hellinckx.

(108946.3/242/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**CAUFORT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 89.552.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 25 novembre 2005, au 31, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, que:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé de révoquer avec effet immédiat la société LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., de ses fonctions de gérant.

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer en qualité de nouveau gérant:

- Madame Susanna Piccioni, gérante de sociétés, demeurant à L-4669 Differdange, 7, rue C.M. Spoo.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société vers le 31, Grand-rue à L-1661 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08325. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(104670.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**MADISONLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 112.534.

—  
STATUTES

In the year two thousand and five, on the fifth of December.  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Herman Boersen, lawyer, residing professionally in Luxembourg, and Mrs Robert Kimmels, manager, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and director.

This appearing, voting under his given authority, announced the formation of a company of limited liability, governed by the relevant law and present articles.

**Art. 1.** There is formed a company with limited liability (Einmanngesellschaft) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.** The object of the company is acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control and development of these participations.

The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company does not submit to the specific tax statute according to the law of July 31, 1929 about holding companies.

**Art. 3.** The company has been formed for an unlimited period to run from this day.

**Art. 4.** The company will assume the name MADISONLUX, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

**Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of one hundred twenty-five Euro (125.- EUR) each.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of article 179 (2) of the law related to commercial companies as amended; In this contingency articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the company shall have to be established in writing, and that the clauses related to shareholders' meetings will not apply.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law covering companies.

**Art. 8.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

**Art. 10.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

**Art. 11.** The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. In dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act singly in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

**Art. 12.** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

**Art. 14.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2006.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 6 hereof.

The general meeting of partners, upon recommendation of the board of managers, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid in amount of such shares. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions for seen by law.

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed and fully paid up in cash by the sole shareholder, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., previously named, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company as been proved to the notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration's or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,250.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The partner representing the whole of the company's share capital has forthwith unanimously carried the following resolutions:

- 1) The registered office is established at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at one:
- 3) The meeting appoints as manager of the company for an unlimited period:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

The manager has the most extensive powers to act singly on behalf of the company in all circumstances and to authorise acts and activities relating to the company's objectives by its sole signature.

The undersigned notary, who knows English, states that the present deed is worded in English followed by a German version, and that in case of discrepancies between the English and the German text, the German version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendfünf, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit Amtswohnsitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

hier vertreten durch Herrn Herman Boersen, jurist, mit Berufswohnsitz in Luxemburg und Herrn Robert Kimmels, direktor, mit Berufswohnsitz in Luxemburg, handelnd gemeinschaftlich in ihren jeweiligen Ermächtigungen als stellvertretende Bevollmächtigte A und Verwalter.

Diese Komparentin, erklärte eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu gründen, welche den folgenden Satzungen unterliegt.

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Einmann-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den entsprechenden Gesetzesbestimmungen und der vorliegenden Satzung unterliegt.

**Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in beliebiger Form durch Kauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen sowie die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann außerdem diese Beteiligungen durch Verkauf, Umtausch oder ähnliche Transaktionen abtreten.

Die Gesellschaft kann außerdem jedwede Patente, Warenzeichen oder intellektuelle und unkörperliche Rechte sowie andere damit verbundene oder komplettierende Rechte erwerben und entwickeln.

Die Gesellschaft kann auf beliebige Weise Fremdkapital aufnehmen, insbesondere durch Ausgabe von Anleihen, u.a. Wandelanleihen, Bankkredite oder Erhöhung des Eigenkapitals, und sie kann anderen Unternehmen, an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder nicht, Kredite, Darlehen oder Vorschüsse gewähren bzw. Garantien ausstellen.

Außerdem kann die Gesellschaft Wertpapiere, Bareinlagen, Schatzpapiere erwerben oder Investitionen auf andere Art und Weise tätigen, insbesondere durch den Kauf, die Zeichnung oder auf anderer Art und Weise von Aktien, Obligationen, Optionsrechten oder andere Arten von Wertpapieren um diese zu verkaufen oder zu tauschen.

Sie kann Transaktionen von gewerblichen, kommerziellen und finanziellen Vermögenswerten sowie Sachanlagen und Immobilien vornehmen, die ganz oder teilweise direkt oder indirekt seinem Geschäftszweck entsprechen.

Sie kann direkt oder indirekt, auf eigene Rechnung oder im Namen Dritter, allein oder in Zusammenarbeit mit anderen tätig sein und dabei alle Arten von Tätigkeiten im Rahmen des oben genannten Gesellschaftsobjekts bzw. zugunsten des Gesellschaftsobjekts der Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, ausführen.

Die Gesellschaft kann grundsätzlich alle Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen übernehmen und alle Tätigkeiten durchführen, die sie als zur Erfüllung ihres Gesellschaftsobjekts erforderlich erachtet, und kann das Mandat zur Leitung eines beliebigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmens mit oder ohne Vergütung übernehmen.

Die Gesellschaft unterliegt nicht dem spezifischen Steuerstatut laut Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird gegründet unter der Bezeichnung MADISONLUX, S.à r.l.

**Art. 5.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von einhundertfünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, das heißt jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

**Art. 7.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit unter Massgabe von Artikel 199 des Gesetzes über Handelsgesellschaften abgeändert werden.

**Art. 8.** Die Anteile können frei unter den Gesellschaftern veräußert werden. Sie können nur an Dritte veräußert werden, nachdem die Gesellschafter durch einen in einer Generalversammlung gefassten Gesellschafterbeschluss mit einer dreiviertel Mehrheit des Gesellschaftskapitals ihr Einverständnis gegeben haben.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit sowie die gesetzliche Untersagung eines Teilhabers.

**Art. 10.** Weder Gläubiger noch Erben können, aus welchem Grund auch immer, das Vermögen oder die Bücher der Gesellschaft versiegeln lassen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet, welche Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein können und welche durch die Gesellschafter ernannt werden. Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gegenüber Dritten einzeln zu vertreten.

**Art. 12.** Der oder die Gesellschafter sind einfache Mandatäre der Gesellschaft und sie gehen persönlich keine Verbindlichkeiten ein in Bezug auf die Verbindlichkeiten, welche sie im Namen der Gesellschaft und in den Grenzen ihrer Befugnisse eingegangen sind. Sie sind der Gesellschaft gegenüber nur für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 13.** Jeder Gesellschafter nimmt an den Gesellschaftsbeschlüssen teil mit soviel Stimmen wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich durch einen Vollmachtnehmer an Gesellschafterversammlungen vertreten lassen.

**Art. 14.** Die Gesellschafterbeschlüsse werden mit einfacher Mehrheit des Gesellschaftskapitals gefasst. Beschlüsse, die im Rahmen von Satzungsabänderungen und besonders im Hinblick auf die Auflösung der Gesellschaft gefasst werden, bedürfen der Mehrheit von Gesellschaftern, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals besitzen.

**Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jedes Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am Tag der Gründung der Gesellschaft beginnt und am 31. Dezember 2006 enden wird.

**Art. 16.** Vom Nettogewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden. Diese Verpflichtung ist wieder aufgehoben, wenn und solange die gesetzliche Rücklage zehn Prozent (10%) des im Artikel sechs festgesetzten gezeichneten Aktienkapitals, so wie es gegebenenfalls angehoben oder herabgesetzt wurde, erreicht hat.

Die Generalversammlung wird, auf Empfehlung des Verwaltungsrates, über Verwendung des Nettogewinnes beschließen.



Im Falle von Anteilen, die nicht voll eingezahlt sind, werden die Dividenden pro rata der Einzahlung ausbezahlt. Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften können Vorschussdividenden ausbezahlt werden.

**Art. 17.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, (die natürliche oder juristische Personen sein können) und die durch die Generalversammlung die die Auflösung beschlossen hat, unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

**Art. 18.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie auf die späteren Änderungen.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Der alleinige Gesellschafter, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., hat sämtliche Anteile voll und ganz in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde.

#### *Kosten*

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen oder Lasten, die unter irgendeiner Form der Gesellschaft zu Lasten fallen oder sonst aufgrund der Gründung von ihr getragen werden, wird auf EUR 1.250,- geschätzt.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.
- 3) Als Geschäftsführer wird auf unbestimmte Dauer ernannt:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., mit Gesellschaftssitz in L-2519 Luxemburg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 37.974.

Der Geschäftsführer ist berechtigt die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten.

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die deutsche Fassung massgebend ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Boersen, R. Kimmels, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 décembre 2005. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 8. Dezember 2005.

H. Hellinckx.

(108949.3/242/215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

### **FACARA, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 43.839.

#### EXTRAIT

A la suite de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 5 décembre 2005 qui a pris note des démissions de Monsieur Claude Zimmer, Monsieur John Seil et Monsieur Luc Hansen, le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Tous ces mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

A été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société AUDIEX S.A. démissionnaire:

Monsieur Paul Laplume, maître en sciences économiques, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster.

Ce mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Avec effet au 5 décembre 2005, le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2005.

*Pour FACARA, Société Anonyme Holding*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02312. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(107773.3/833/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

**IMAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 75.410.

*Rapport de l'assemblée générale extraordinaire*

*Première résolution*

L'assemblée décide de révoquer un administrateur, à savoir:

- Madame Nobileau Françoise Hélène, E-Santanyi, Poligono 9 - Parcela 149.

L'assemblée décide de révoquer un administrateur-délégué, à savoir:

- Madame Nobileau Françoise Hélène, E-Santanyi, Poligono 9 - Parcela 149.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Le 15 juin 2005.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104258.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

**GP3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.  
R. C. Luxembourg B 112.341.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le premier décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société privée de droit canadien dénommée GP3 GROUPE CONSEIL INC., ayant son siège social au 3107, avenue des Hôtels Sainte-Foy (Québec) G1W 4W5 (Canada), inscrite au registraire des entreprises de Québec sous le numéro 1161183612,

ici dûment représentée par Monsieur Alain Maquet, ingénieur, demeurant à L-8342 Olm, 6, rue Napoléon 1<sup>er</sup>, agissant en sa qualité de mandataire spécial en vertu d'une procuration datée du 28 novembre 2005 qui lui a été donnée par un des administrateurs qui peut engager ladite société par sa signature individuelle savoir Monsieur Guy Paquet, Président de GP3, demeurant à QCG6K IM3 Saint-Redempteur, 300, rue Paquet (Québec - Canada).

2) Monsieur Marc Petit, ingénieur, demeurant à L-8342 Olm, 6, rue Napoléon 1<sup>er</sup>, ici dûment représenté par Monsieur Patrice Parmentier, ingénieur, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains (France), 4, rue de la Vallée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial, en vertu d'une procuration qui lui a été donnée par Monsieur Marc Petit à Olm en date du 28 novembre 2005

3) Monsieur Patrice Parmentier, ingénieur, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains (France), 4, rue de la Vallée, agissant en son nom personnel.

4) Monsieur Alain Maquet, ingénieur, demeurant à L-8342 Olm, 6, rue Napoléon 1<sup>er</sup>, agissant en son nom personnel.

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en leurs dites qualités ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de GP3, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Steinfort.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, l'associé désireux de sortir de la société pourra en demander la dissolution et la liquidation.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

**Art. 5.** La société a pour objet, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, l'exploitation d'un cabinet spécialisé en industrie et d'un institut de formation continue. La société exploitera un commerce de produits électroniques et de télécommunication ainsi que des accessoires s'y rapportant en incluant toutes prestations de service et de conseil en informatique en incluant toute activité connexe et accessoire, pourvu que ce tout ne soit pas de l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce quelconque pourvu que celui ci ne soit pas spécialement réglementé

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté Européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut en apporter tout soutien financier ou même sa caution.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par (100) cent parts sociales de 125,- EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-proprétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

**Art. 10.**

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de quatre semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de huit semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de huit semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de quatre semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers par lettre recommandée à la poste et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

**Art. 11.** La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

**Art. 12.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre de l'an deux mille six.

#### *Souscription et libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par les associés suivants:

1. par la société GP3 GROUPE CONSEIL INC., préqualifiée. . . . .	33 parts
2. par Monsieur Marc Petit, préqualifié . . . . .	27 parts
3. par Monsieur Patrice Parmentier, préqualifié . . . . .	20 parts
4. par Monsieur Alain Maquet, préqualifié . . . . .	20 parts
Total: cent parts sociales . . . . .	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

#### *Frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés présents et dûment représentés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Alain Maquet, ingénieur, né à Libramont (Belgique), le 29 février 1968, demeurant à L-8342 Olm, 6, rue Napoléon<sup>1<sup>er</sup></sup>,

agissant en sa qualité de gérant technique.

2) Monsieur Patrice Parmentier, ingénieur, né à Saint-Mard (Belgique), le 27 septembre 1962, demeurant à F-57480 Sierck-les-Bains (France), 4, rue de la Vallée,

agissant en sa qualité de gérant administratif.

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant technique Monsieur Alain Maquet, préqualifié, ou par les signatures conjointes des deux gérants, dont dans tous les cas obligatoirement la signature du gérant technique Monsieur Alain Maquet.

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Maquet, P. Parmentier, B. Moutrier.

Enregistré à Esch, le 2 décembre 2005, vol. 912, fol. 68, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2005.

B. Moutrier.

(106601.3/272/164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**SANA-LUX, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5366 Münsbach, 136, rue Principale.

H. R. Luxemburg B 67.820.

 —  
**AUFLÖSUNG**
*Auszug*

Laut Urkunde, aufgenommen durch Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, am 14. Oktober 2005, einregistriert in Luxemburg, am 18. Oktober 2005, Band 25CS, Blatt 94, Fach 11, wurde die Liquidation der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SANA-LUX, G.m.b.H., mit Sitz in L-5366 Münsbach, 136, rue Principale, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Sektion B und Nummer 67.820, abgeschlossen, der Bericht des Liquidationsprüfers wurde angenommen; dem Liquidator und dem Liquidationsprüfer wurde vorbehaltlose Entlastung für die Ausübung ihrer Funktionen erteilt.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während fünf Jahren am ehemaligen Gesellschaftssitz aufbewahrt.

Für gleichlautenden Auszug, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Luxemburg, den 9. November 2005.

E. Schlessler

*Notar*

(101609.3/227/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2005.

---

**KALKALIT-LUX 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxemburg B 112.375.

 —  
**STATUTES**

In the year two thousand five, on twenty-fifth of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

JERUSALEM ECONOMIC CORPORATION LTD, a limited company governed by the laws of Israel, having its registered office at 24, Canfei Nesharim Street, Jerusalem, Israel, registered at the registrar of companies of Israel under number ref. 52-001707-0,

hereby represented by Mr Matthijs Bogers, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 24, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on or management of real estate or on/of movable property.

The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination KALKALIT-LUX 3, S.à r.l.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Art. 6. Share capital - Shares**

##### 6.1 Subscribed and authorized share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares («parts sociales») of twenty-five Euro (25.- EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; in this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

##### 6.2 Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder, or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

##### 6.3 Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

##### 6.4 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

##### 6.5 Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

##### 6.6 Registration of Shares

All shares are issued in registered form and the name and address of the holder thereof shall be recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

#### **Art. 7. Management**

##### 7.1 Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

##### 7.2 Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

##### 7.3 Representation and signatory power

In dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

##### 7.4 Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 31 of the month May, at 2.00 p.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### Art. 11. Fiscal year - Annual accounts

##### 11.1 Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2005.

##### 11.2 Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount	% of share capital
JERUSALEM ECONOMIC CORPORATION LTD .....	500	12,500.-	100%
Total: .....	500	12,500.-	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro.

#### *Resolutions of the shareholder*

1. The following company is appointed manager for an undetermined period:  
ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., having its registered office in L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, R.C.S. Luxembourg B number 105.263; and
2. The registered office of the Company shall be established at L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

JERUSALEM ECONOMIC CORPORATION Ltd, une société de droit israélien, ayant son siège social au 24, Canfei Nesharim Street, Jerusalem, Israel, immatriculée auprès du registre du commerce d'Israël sous le numéro réf. 52-001707-0,

ici représentée par Monsieur Matthijs Bogers, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 24 novembre 2005.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute opération de transaction ou de gestion sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination KALKALIT-LUX 3, S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales**

6.1. Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12 500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR), toutes entièrement souscrites et libérées.



A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2. Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.3. Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4. Indivisibilité des actions

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5. Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code civil.

#### 6.6. Enregistrement de parts

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management**

#### 7.1. Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2. Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3. Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des gérants.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4. Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 31 du mois de mai, à 14.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels**

##### 11.1. Exercice social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

##### 11.2. Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires établi conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Souscription*

Les statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit	% de capital social
JERUSALEM ECONOMIC CORPORATION LTD .....	500	12.500,-	100%
Total: .....	500	12.500,-	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille huit cents euros.

#### *Résolution de l'associé*

1. La société suivante est nommée gérant pour une durée indéterminée:

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes, R.C.S. Luxembourg B numéro 105.263;

2. Le siège social de la Société est établi à L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché aux Herbes.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bogers, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 5 décembre 2005, vol. 434, fol. 5, case 8. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 décembre 2005.

H. Hellinckx.

(106799.3/242/369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**TI LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 88.902.

*Conseil de Gérance*

En date du 18 novembre 2005, l'actionnaire unique a décidé:

- d'accepter la démission de M. Ronald D. Wieseman, domicilié au 4360 Brownsboro Road, Suite 300, Louisville, Kentucky 40207, Etats-Unis d'Amérique, en tant que Gérant de la Société avec effet immédiat.

- de nommer pour une durée indéterminée Mme Helen W. Cornell, domiciliée au 205, South 16th Street, Quincy, Illinois, 62301 Etats-Unis, en tant que Gérant de la Société.

- de nommer pour une période indéterminée Mme Tracy D. Pagliara, domiciliée au 2722 Wild Horse, Quincy, Illinois, 62301 Etats-Unis, en tant que Gérant de la Société.

- de nommer pour une période indéterminée M. Thomas Kurth, domicilié au 14, Kreuzbachstrasse, 85356 Freising, Allemagne, en tant que Gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08094. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(104158.3/850/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

**TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 95.099.900,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 76.844.

EXTRAIT

Par un contrat d'achat et de vente daté du 13 avril 2005, l'associé CAIXA HOLDING S.A.U., une société anonyme de droit espagnol, avec siège social à Avenida Diagonal, 621-629, Barcelone, Espagne, a transféré 95.803 parts de la Société à CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R., S.A. une société anonyme de droit espagnol, avec siège social Avenida Diagonal, 621-629, Barcelone, Espagne, et enregistrée auprès du Registre de Commerce de Barcelone (volume 34592, folio 182, page numéro B-21870, 1<sup>re</sup> entrée).

Désormais, les associés de la Société sont:

- CAIXA CAPITAL DESAROLLO, S.C.R. détenant 95.803 parts;

- OCCIMED, S.à r.l. détenant 642.659 parts; et,

- ZABOR S.L. détenant 212.537 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

*Pour la société*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08090. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(104518.3/260/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**MATERNE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 101.988.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en date du 26 mai 2005 par l'associé unique de la société MATERNE LUXEMBOURG, S.à r.l. que Monsieur James Wood a été révoqué de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MERCURIA SERVICES

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104286.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

**CHIMERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 71.511.

L'an deux mille cinq, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CHIMERA S.A., ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 71.511, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 11 août 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 19 novembre 1999, numéro 872.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alfonso Cianfrone, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1) Changement de la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier mardi du mois de juin de chaque année, et modification subséquente de l'article 21 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 21.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.»

2) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour la porter au dernier mardi du mois de juin de chaque année.

L'article 21 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.  
Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Cianfrone, G. Tucci, P. Fiorucci, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, vol. 26CS, fol. 24, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 novembre 2005.

P. Bettingen.

(106499.2/202/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

**MATERNE LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 101.492.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise en date du 26 mai 2005 par l'associé unique de la société MATERNE LUXEMBOURG HOLDCO, S.à r.l. que Monsieur James Wood a été révoqué de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2005.

MERCURIA SERVICES

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104287.3/1005/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

**BLUEWATER INVESTMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 79.790.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 novembre 2005 a appelé, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2005, aux fonctions de Commissaire aux comptes ELPERS & CO. REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en remplacement de ERNST & YOUNG. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2010.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Shaw-Lan Wang, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur;
- Monsieur Sing-Ming Chu, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2005.

Pour BLUEWATER INVESTMENT S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07952. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104290.3/029/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE REBELO ANTUNES.**

Siège social: L-8527 Hostert, 14, Chemin de Rambrouch.  
R. C. Luxembourg E 3.009.

**STATUTS**

Les soussignés:

- Mme Herminia Rebelo-Campos, ép. Joao Baptista Antunes Ribeiro, demeurant au 14 Chemin de Rambrouch, L-8527 Hostert,
- M. Joao Baptista Antunes Ribeiro demeurant au 14, Chemin de Rambrouch, L-8527 Hostert,
- M. Manuel Rebelo Campos demeurant au 8, rue du Village, L-7473 Schoenfels,
- Mme Simone Martinho Macedo, ép. Manuel Rebelo Campos, demeurant au 8, rue du Village, L-7473 Schoenfels, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière, qu'ils entendent constituer entre eux comme suit.

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Objet, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société civile immobilière qui prendra la dénomination de SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE REBELO ANTUNES.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée; elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant dans les conditions précisées à l'article 19 des présents statuts.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Hostert; il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de la gérance de la Société.

**Titre II. Capital social, Parts d'intérêts**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à 2.500,00 EUR (deux mille cinq cent euros) représentés par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune. Ces parts d'intérêt sont souscrites comme suit:

- Mme Herminia Rebelo Campos, préqualifiée .....	25 parts
- M. Joao Baptista Antunes Ribeiro, préqualifié .....	25 parts
- M. Manuel Rebelo Campos, préqualifié .....	25 parts
- Mme Simone Martinho Macedo, préqualifiée .....	25 parts
Total .....	100 parts

*Libération*

Les parts d'intérêt ont été intégralement libérées par les associés.

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera, conformément à l'article 1690 du Code civil, par un acte authentique ou sous seing privé, elle ne sera opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte authentique.

**Art. 7.** Les parts d'intérêt sont librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément de la majorité des associés.

**Art. 8.** Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

**Art. 9.** Dans leurs rapports respectifs avec leurs coassociés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code civil.

**Art. 10.** Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

**Art. 11.** Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers et légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 12.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs des associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers et représentants de l'associé ou des associés décédés. De même l'interdiction, la déconfiture, la faillite ou la liquidation judiciaire d'un ou de plusieurs des associés ne mettront point fin à la société; celle-ci continuera entre les autres associés, à l'exclusion de l'associé ou des associés en état d'interdiction, de déconfiture, de

faillite ou de liquidation judiciaire lesquels ne pourront prétendre qu'au paiement de la valeur de leurs parts par les autres associés ou par un tiers acheteur présenté par la gérance.

### **Titre III. Administration de la société**

**Art. 13.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs associés-gérants, nommés par les associés décidant à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

L'assemblée fixe la durée de leur mandat et détermine leurs pouvoirs.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un associé-gérant, il sera pourvu à son remplacement par les associés décidant à la même majorité que pour la nomination des associés-gérants.

**Art. 14.** Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Le ou les gérants peuvent acheter et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et consentir toutes hypothèques.

Ils administrent les biens de la société et ils la représentent vis-à-vis des tiers et de toutes administrations; ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le temps et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit; ils payent toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement. Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs. Ils exercent toutes les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant.

Ils autorisent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements, ainsi que toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscription, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

**Art. 15.** Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

### **Titre IV. Exercice social**

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

### **Titre V. Réunion des associés**

**Art. 17.** Les associés se réunissent au moins une fois par an à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués extraordinairement par le ou les associés-gérants quand ils le jugent convenables, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant un cinquième au moins de toutes les parts existantes. Les convocations aux réunions ordinaires ou extraordinaires ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins cinq jours francs à l'avance et qui doivent indiquer sommairement l'objet de la réunion.

Les associés peuvent même se réunir sur convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 18.** Dans toute réunion chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nue-propriétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

**Art. 19.** Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance. Ces décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à la majorité simple de toutes les parts existantes.

### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 20.** A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation de la société se fera par les soins du ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société, civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

### **Titre VII. Dispositions générales**

**Art. 21.** Les articles 1832 à 1872 du code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre deux mille cinq.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 750,00 EUR (sept cent cinquante euros).

## Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis et à l'unanimité des voix, ils ont pris la résolution suivante:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée: Mme Herminia Rebelo Campos, épouse Joao Baptista Antunes Ribeiro, préqualifiée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant.

Fait à Luxembourg, le 4 novembre 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03530. – Reçu 29 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107192.3/502/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

---

**GOLONDRINA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 85.202.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour GOLONDRINA HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104293.3/029/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

---

**GUSTAF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Capital social: EUR 17.000,-.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 93.267.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 21 février 2005, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2005.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour GUSTAF, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07932. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104308.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

---

**STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 107.079.

En date du 28 octobre 2005, Madame Annette Hayward, Monsieur Ian Graham et Monsieur Marc Seimetz ont démissionné, avec effet immédiat, de leur poste de gérant dans la société STARDON CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07677. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104319.3/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

---



**UMICORE FINANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 103.343.

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme UMICORE FINANCE LUXEMBOURG, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, (ci-après «la Société»), constituée suivant acte portant approbation de fusion par constitution d'une nouvelle société reçu par le notaire soussigné, le 1<sup>er</sup> octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1238 du 2 décembre 2004.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 103.343.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.00 heures par Monsieur Michel Allo, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 31, rue du Marais, agissant comme Président et désignant Madame Virginie Dohogne, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Monsieur Cornelius Martin Bechtel, conseil, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumises avec lui, à la formalité de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social de EUR 500.000.000,- (cinq cent millions d'euros) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 76.007.400,- pour le porter de son montant de EUR 500.000.000,- à EUR 576.007.400,-, par l'émission de 760.074 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des 760.074 actions nouvelles par la société anonyme UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V., enregistrée auprès du «handelsregister van de kamer van Koophandel en fabrieken voor Zuid-limburg» sous le numéro 14050662, avec siège social aux Pays-Bas, 6245AB, Eijsden, 2, Muggenweg, et libération intégrale desdites actions par apport du patrimoine entier (c.-à-d. tout l'actif et tout le passif) de la société anonyme UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V., préqualifiée, évalué à EUR 94.282.578,33, EUR 76.007.400,- de ce montant représentant le capital et EUR 18.275.178,33 la prime d'émission, qui est à affecter à une réserve libre.

3. Modification afférente de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante-seize millions sept mille quatre cents euros (EUR 576.007.400,-), représenté par cinq millions sept cent soixante mille soixante-quatorze (5.760.074) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Modification de l'alinéa premier de l'article 9 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration seront signés par au moins deux des administrateurs présents aux séances.»

5. Modification de l'alinéa premier de l'article 15 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.»

6. Ajout d'une traduction anglaise des statuts.

7. Détermination qu'en cas de divergences entre le texte français et anglais, le texte français l'emportera.

8. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 76.007.400,- (soixante-seize millions sept mille quatre cents euros) pour le porter de son montant de EUR 500.000.000,- (cinq cent millions d'euros) à EUR 576.007.400,- (cinq cent soixante-seize millions sept mille quatre cents euros), par l'émission de 760.074 (sept cent soixante mille soixante-quatorze) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de faire émettre par la Société 760.074 (sept cent soixante mille soixante-quatorze) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, étant entendu que les 760.074 (sept cent soixante mille

soixante-quatorze) actions nouvelles seront émises avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 18.275.178,33 (dix-huit millions deux cent soixante-quinze mille cent soixante-dix-huit euros et trente-trois cents).

#### *Souscription et libération*

Puis intervient:

- Monsieur Michel Allo, prénommé,

agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandaté par la société UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V., enregistrée auprès du «handelsregister van de kamer van Koophandel en fabrieken voor Zuid-Limburg» sous le numéro 14050662, avec siège social aux Pays-Bas, 6245AB, Eijsden, 2, Muggenweg,

en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V., aux 760.074 (sept cent soixante mille soixante-quatorze) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, pour un montant de EUR 76.007.400,- (soixante-seize millions sept mille quatre cents euros) avec une prime d'émission de EUR 18.275.178,33 (dix-huit millions deux cent soixante-quinze mille cent soixante-dix-huit euros et trente-trois cents), qui est à affecter à une réserve libre.

Les actions de la Société nouvellement émises étant souscrites par UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V. pour une valeur totale de EUR 76.007.400,- (soixante-seize millions sept mille quatre cents euros) avec une prime d'émission de EUR 18.275.178,33 (dix-huit millions deux cent soixante-quinze mille cent soixante-dix-huit euros et trente-trois cents), UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V. libère intégralement lesdites actions et prime d'émission par un apport en nature consistant en l'apport de son patrimoine entier (c'est-à-dire tout l'actif et tout le passif tels qu'ils sont libellés dans le bilan de UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V. au 30 septembre 2005), évalué à EUR 94.282.578,33 (quatre-vingt-quatorze millions deux cent quatre-vingt-deux mille cinq cent soixante-dix-huit euros et trente-trois cents).

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, expose que, conformément aux dispositions des articles 26-1 et 32-1 (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Commerciales, un rapport d'évaluation a été établi le 30 novembre 2005 par la société anonyme DELOITTE S.A., Financial Advisory Services, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, dans lequel les Actifs et Passifs, objet de l'apport, ont été décrits et évalués.

Le comparant produit ce rapport, dont la conclusion est la suivante:

#### *«Conclusion*

Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 760,074 ordinary shares with a par value of EUR 100 each to be issued at total share premium of EUR 18,275,178.33.

We have no further comment to make on the value of the Contribution.»

Il résulte d'une convention d'apport en date du 22 novembre 2005, dûment signée entre UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V. et la Société, que tous les Actifs et Passifs de UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V. sont à la libre disposition de la Société.

Une copie du bilan, le rapport du réviseur et la convention d'apport, après avoir été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

En contrepartie de cet apport par UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V. de l'intégralité de ses Actifs et Passifs, la Société émettra 760.074 (sept cent soixante mille soixante-quatorze) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission de EUR 18.275.178,33 (dix-huit millions deux cent soixante-quinze mille cent soixante-dix-huit euros et trente-trois cents).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscription et paiement et de libérer et d'attribuer les 760.074 (sept cent soixante mille soixante-quatorze) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, à UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V., prénommée.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à cinq cent soixante-seize millions sept mille quatre cents euros (EUR 576.007.400,-), représenté par cinq millions sept cent soixante mille soixante-quatorze (5.760.074) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 9 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration seront signés par au moins deux des administrateurs présents aux séances.»

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 15 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunira dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide d'ajouter une traduction anglaise des statuts comme suit:

**«Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the persons named above and all those who may become owners of shares hereafter issued, there is hereby established a public limited company («société anonyme») under the company name UMICORE FINANCE LUXEMBOURG.

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

Subsidiaries, branch offices, agencies, or head offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad by a decision of the board of directors. Without prejudice as to the rules of common law in matters of contractual termination, in case of the registered office of the company being established through a contractual agreement entered with third parties, the registered office of the company may be transferred by a decision of the board of directors to any other place in the municipality of the registered office. The registered office may be transferred to any other place in the country by a decision of the general meeting.

In the event that extraordinary political, economic, or social developments have occurred or are imminent, which would compromise the normal activity at the registered office, or the ease of communication between such registered office and persons or enterprises abroad, the registered office may temporarily be transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; however, such measure shall have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Such declaration of transfer of the registered office shall be established, and third parties shall be informed by one of the executive bodies of the company with powers to bind it concerning acts of running and daily management.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company lies in all transactions which are directly or indirectly relating to the taking of participations in any way in all and any enterprise, as well as the administration, management, control and development of such participations.

A further purpose of the company is the carrying out of all financial transactions executed with or without a counterpart, or for account of Umicore, and/or all the companies connected to, or associated with the Umicore Group, in particular the short-, medium-, and long-term financing, hedging transactions against exchange and/or interest rates risks, finance leasing agreements, factoring, the centralization of payments, without this listing being restrictive.

In particular, the company may use its funds for the creation, management, valorisation, and liquidation of a portfolio composed of all types of securities and patents of any origin, participate in the creation, development, and supervision of all and any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting, or purchase option, and otherwise all securities and patents, and realize them by way of sale, exchange, or otherwise, develop these transactions and patents, grant to the companies in which it holds an interest, all and any assistance, loans, advances, or guarantees. The company may carry out all and any transactions on immovable or movable property which are directly or indirectly related to its purpose or liable to promote it.

The company may take all and any measures to safeguard its rights, and shall carry out generally all and any operations which are directly or indirectly connected with its purpose or liable to promote it.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at five hundred seventy-six million seven thousand and four hundred Euro (EUR 576,007,400.-), represented by five million seven hundred sixty thousand and seventy-four (5,760,074) shares without par value.

The shares have the form of registered shares.

Insofar as to, and at the conditions prescribed by law, the company may repurchase its own shares.

**Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three members, shareholders or not, and who shall be appointed for a term not exceeding six years by the general meeting of the shareholders who may revoke them at any time.

In the case of a vacancy in the office of a director appointed by the general meeting, the remaining directors thus appointed shall be entitled to temporarily fill this vacancy. In this case, the next following general meeting shall proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors may chose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or several vice-chairmen. If the board has not elected a chairman, the chair of the meeting shall be conferred to one of the directors present in the meeting. The board of directors may also appoint a secretary who does not have to be a director, and whose office shall consist of drawing up the minutes of the meetings of the board of directors.

In the case of absence of the chairman, the chair of the meeting may be conferred to one of the directors present in the meeting and appointed to this effect by the board of directors.

The meeting shall convene upon call by the chairman or by any two directors.

The board may validly deliberate and decide only if the majority of its directors in office is present or represented, powers of attorney between directors being accepted. In case of an emergency, the directors may cast their vote on the items on the agenda by letter, telegram, telex or fax, with a written confirmation.

Resolutions in writing, approved and signed by all the directors, shall be as effective as resolutions voted in a meeting of the board of directors.

**Art. 8.** Resolutions of the board are adopted at the absolute majority of the directors present or represented. In case of a tie, the person chairing the board meeting shall have the casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the board of directors shall be signed by at least two directors present at the meetings. Copies or excerpts shall be certified true by a director or by a proxy holder.

**Art. 10.** The board of directors shall be vested with the broadest powers to carry out all acts of administration and disposition included in the corporate purpose. All acts which are not expressly reserved to the general meeting by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or by the present Articles, shall fall under its competence.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers for the day-to-day management to directors or to third parties who do not necessarily have to be shareholders of the company. The delegation to a director is subject to the prior authorisation by the general meeting.

**Art. 12.** Towards third parties, the company shall be bound in all circumstances by the joint signature of any two directors. The signature of one individual director, however, will be sufficient for representing the company validly in its relations with public administrations.

**Art. 13.** The company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, appointed by the general meeting which shall lay down their number and their remuneration and which may revoke them at any time. The duration of the statutory auditor's term of office shall be fixed by the general meeting for a duration which may not exceed six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting convenes all the shareholders. It has the broadest powers to realize and ratify all acts concerning the company. Convening notices will have the forms and deadlines provided by law.

**Art. 15.** The annual general meeting shall be convened on the third Wednesday of the month of June at 10.00 a.m. in the municipality of the registered office at the place indicated in the convening notice. If the date of the meeting is a holiday, the meeting shall convene on the first following business day.

**Art. 16.** An extraordinary general meeting may be called by the board of directors or by the statutory auditor(s). It must be called upon a written request by shareholders representing one fifth of the share capital.

**Art. 17.** Every share entitles to one vote. The company shall recognize only one owner per share; in the case of a share of the company being held by several owners as an undivided property, the company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to such share until one individual person has been appointed as being the owner towards the company.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year shall start each year on the first day of January and end on the thirty-first of December. The board of directors establishes the annual accounts such as provided by law.

The board shall remit these documents to the statutory auditor(s), together with a report on the company's activities, at least one month before the ordinary general meeting.

**Art. 19.** On the net profit of the business year, five percent minimum shall be withdrawn for the establishment of the legal reserve fund. This withdrawal shall cease to be compulsory when this reserve will have reached ten percent of the share capital.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The board of directors may pay interim dividends subject to the relative legal regulations.

The general meeting may decide that the distributable profits and reserves be allocated to the amortization of the capital without the capital expressed being reduced thereby.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting adopted in the manner required for the amendment of the articles.

In the event of the dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, whether natural persons or legal entities, appointed by the general meeting which shall lay down their powers and remuneration.

### General provisions

**Art. 21.** The law of 10 August 1915 on commercial companies, as subsequently amended, shall apply in all matters where an exception is not granted by the present articles.».

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale décide qu'en cas de divergences entre le texte français et anglais, le texte français l'emportera. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, le Président met fin à la séance.

#### *Frais*

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'apport par UMICORE FINANCE NEDERLAND B.V., société constituée dans l'Union européenne (Pays-Bas), de la totalité de ses actifs et passifs à une société constituée dans l'Union européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 8.000,- (huit mille euros).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Alloo, V. Dohogne, M. Bechtel, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, vol. 26CS, fol. 45, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 décembre 2005.

T. Metzler.

(107224.3/222/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

**UMICORE FINANCE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 103.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 9 décembre 2005.

T. Metzler.

(107225.3/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

**PAPPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.000,-.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 93.270.

Suite à une décision de l'Associé Unique prise en date du 21 février 2005, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2005.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

Pour PAPPA, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104313.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY, Société Anonyme.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 59.154.

*Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 août 2005*

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, la Société Anonyme DELOITTE S.A., réviseurs d'entreprises, R.C.S. Luxembourg B 67.895, avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, a été nommée commissaire aux comptes (en remplacement de la Société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES).

Luxembourg, le 25 novembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2005, réf. LSO-BK07296. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104323.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**MORE ATTITUDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 19, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 112.561.

 —  
 STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Mademoiselle Christine Louise Armande Valenza, employée privée, née à Thionville (France), le 28 août 1974, demeurant à L-1143 Luxembourg, 19, rue Astrid;

2. Mademoiselle Nathalie Dondelinger, employée privée, née à Luxembourg, le 12 septembre 1973, demeurant à L-1898 Kockelscheuer, 1, rue de Roeser.

Lesquelles comparantes ont, par les présentes, déclaré constituer une société à responsabilité limitée et ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires de parts si après créés et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence artistique. La société peut en outre exercer toute activité et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptible d'en favoriser sa réalisation sociale.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de MORE ATTITUDE, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée et commence à compter du jour de sa constitution.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Mademoiselle Christine Valenza, prénommée .....	49 parts sociales
2. Mademoiselle Nathalie Dondelinger, prénommée .....	51 parts sociales
Total .....	100 parts sociales

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement accessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à de non associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayant droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quel que motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2005.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 15.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 16.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille (1.000 EUR) euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite les associées représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée: Christine Valenza, prénommée et Nathalie Dondelinger, prénommée, en qualité respective de gérante technique et de gérante administrative.

La société se trouve valablement engagée, en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun de ses gérants jusqu'à un montant de cinq mille euros (5.000 EUR). Pour toute opération dont le montant excède cinq mille euros (5.000 EUR) la signature conjointe des deux gérants sera nécessaire.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1143 Luxembourg, 19, rue Astrid.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Ch. Valenza, N. Dondelinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 49, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

G. Lecuit.

(109294.3/220/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2005.

**LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 109.957.

En date du 27 octobre, LBS HOLDINGS, S.à r.l., un associé de la société LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l. et détenteur de 495 parts dans la société a transféré la totalité de ses parts à:

- STARMAN HOTEL HOLDINGS LLC, avec siège social au 1209, Orange Street, DE 19 801 Wilmington, Etats-Unis.

En conséquence,

STARMAN HOTEL HOLDINGS LLC, avec siège social au 1209, Orange Street, DE 19 801 Wilmington, Etats-Unis, détient 495 parts sociales dans la société LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l.,

et

LEHWOOD INTERNATIONAL HOLDINGS, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, détient 5 parts sociales dans la société LEHWOOD HOLDINGS, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07676. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(104316.3/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**CASHBACK, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 59.253.

Le siège social de la société fixé au 15, rue de la Chapelle, Luxembourg, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 novembre 2005.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

*Domiciliaire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2005, réf. LSO-BK05424. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(104401.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**SANCOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3397 Roeser, 6, rue de Weirig.  
R. C. Luxembourg B 54.957.

## RECTIFICATIF

à l'assemblée générale extraordinaire du 19 novembre 2004

Il s'est avéré que l'adresse du siège social de la société SANCOR, S.à r.l. indiquée sur l'acte n° 16.007 relatif à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 54.957 est incomplète. Ladite adresse est 6, rue Jean Weirig, L-3397 Roeser (et non 6, rue de Weirig, L-3397 Roeser).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 novembre 2005.

P. Bettingen  
Le notaire

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104324.2/202/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**EUROBUILD FINANCE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 32.434.

Nous vous informons par la présente que notre Société a résilié la convention de services et de domiciliation conclue en date du 20 octobre 2000 nous liant à la société sous rubrique et ce avec effet au 22 novembre 2005.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

F. Dumont / C. Bitterlich

Head of Department / Senior Manager Legal

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104329.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**BRE/MUNICH HOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 90.592.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 146 du 12 février 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08085, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(104441.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**BRE/MUNICH HOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 90.592.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 146 du 12 février 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2005, réf. LSO-BK08083, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

(104443.3/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.



**FILM FINANCES SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 35.340.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 septembre 2005*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- Monsieur Richard M. Soames, président et administrateur-délégué,
- Monsieur Steven A. Ransohoff,
- Monsieur Kurt S. Woolner,
- Monsieur Graham S. Easton.

Est renommé commissaire aux comptes, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2004:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104339.3/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**GRANLINK NETWORK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 83, rue de Hollerich.  
R. C. Luxembourg B 71.348.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 4 novembre 2005, tenue au siège de la société*

Lors de l'assemblée du 4 novembre 2005, il a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Jorge Verissimo en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société;
- de nommer Madame Karine Sgaravizzi, avec adresse au 6, route de Bastogne, B-6700 Arlon, en tant qu'administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Jorge Verissimo. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée des actionnaires qui se tiendra en 2008 pour statuer sur les comptes annuels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2005, réf. LSO-BK06592. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104342.3/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**PEAK PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 93.189.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 17 juillet 2005 que:

- M. Louis Zanolin, né en date du 14 juillet 1973 à Lausanne, Suisse et demeurant au 4-1026, route de Bremblens, Echandens, Suisse, a été nommé en tant qu'administrateur de la Société, en remplacement de M. Christophe Grünig, démissionnaire.

Le nouvel administrateur a été nommé avec effet immédiat jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle.

Au terme de cette nouvelle nomination, la composition du conseil d'administration est désormais la suivante:

- M. Uys Meyer, demeurant au 80, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse;
- M. Frédéric Rosset, demeurant au 80, rue du Rhône, 1204 Genève, Suisse;
- M. Louis Zanolin, demeurant au 4, route de Bremblens, CH-1026 Echandens, Suisse.

Pour extrait conforme

PEAK PARTNERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2005, réf. LSO-BH05492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104525.3/260/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

23658

**BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 23.133.

Sont membres du conseil d'administration, avec effet au 26 août 2005:

- Monsieur Carlos Alberto Vieira;
- Monsieur Jorge A.Kininsberg;
- Monsieur Gilbert Ribeira.

Pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2006.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07705. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(108845.3/984/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 23.133.

N'est plus membre du conseil d'administration, avec effet au 26 août 2005:

- Monsieur Moise Y. Safra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00063. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(108850.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 10A, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 23.133.

Est nommé à la gestion journalière de la BANQUE SAFRA LUXEMBOURG S.A., avec effet au 26 août 2005:

- Monsieur Jorge A.Kininsberg.

Pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

BANQUE SAFRA-LUXEMBOURG S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL03944. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(108848.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**LOEFFLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 1, Zone Industrielle Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 9.385.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2005, réf. LSO-BL01667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(107380.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

---

**LUNDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 10.793.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2005, AUDIT TRUST S.A., Société Anonyme, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été nommée Commissaire aux comptes en remplacement de M. Guy Baumann, démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

*Pour LUNDA S.A., Société Anonyme*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07869. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104351.3/1017/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**MACAV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 59.591.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2005, les mandats des Administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme et KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme ont été renouvelés pour la durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

*Pour MACAV S.A., Société Anonyme*  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2005, réf. LSO-BK07874. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104360.3/1017/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**ACROTEMLON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 99.054.

## EXTRAIT

Suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 10 octobre 2005, la démission de leur fonction respective d'administrateur de WAVERTON GROUP LIMITED, STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED et BIREFIELD HOLDINGS LIMITED a été décidée. Sont nommés en qualité de nouveaux administrateurs pour un terme expirant à la date de l'assemblée statutaire de 2011 Monsieur Karim Van den Ende, Monsieur Joseph Collaro et Madame Brigitte Stumm, tous trois avec adresse professionnelle 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Suite à la même assemblée, l'adresse du siège social a été transférée au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2005, réf. LSO-BL00071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104452.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**AS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I<sup>er</sup>.  
R. C. Luxembourg B 77.131.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

*Pour FIDCOSERV, S.à r.l.*

Signature

(107538.3/728/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

**EUROLUX-TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5412 Canach, 2, rue Belle-Vue.

R. C. Luxembourg B 25.629.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue au siège social en date du 21 octobre 2005*

Les associés se sont réunis pour procéder au remplacement de son gérant démissionnaire.

L'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. La démission du gérant Madame Gudrun Thull-Skuladottir est acceptée.

2. Madame Bianca Bauer est nommée nouveau gérant avec signature individuelle jusqu'à 12.500,- EUR, sinon conjointe avec un associé au-delà.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la réunion est levée.

J. Clément, représenté par Monsieur L. Thill suivant procuration du 24 janvier 2005,

P. Hatzl, représenté par Monsieur L. Thill suivant procuration du 24 janvier 2005,

A. Gross,

S. Lorenzen, représenté par Monsieur L. Thill suivant procuration du 17 décembre 2004.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01790. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104366.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**ACCELERATE TO BE MASTER S.A. (A2BM) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 110.786.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 2 novembre 2005 à Luxembourg*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

Transfert du siège social du 74, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg au 65, avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Michaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2005, réf. LSO-BL00469. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104516.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

**RMB MultiManager SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 99.640.

*Extract of the resolution of the Board of Directors of the Company held on 7th September 2005*

On 7th September 2005, the directors of the Company resolved to approve the content of the new prospectus of the Company dated November 2005 reflecting the new registered office of the Company and consequently to establish the registered office of the Company at European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg - subject to the decision of the extraordinary general meeting of shareholders which has decided on October 20, 2005 to establish the registered office of the Company in the commune of Niederanven.

**Suit la traduction en français de ce qui précède:**

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 7 septembre 2005*

En date du 7 septembre 2005, les administrateurs de la Société ont décidé d'approuver le contenu du nouveau prospectus de la Société, daté de novembre 2005, reflétant le nouveau siège social de la Société et de fixer le siège social de la Société à European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg - sous réserve de la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui a décidé le 20 octobre 2005 d'établir le siège social de la Société dans la commune de Niederanven.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2005.

RMB MultiManager SICAV

Signature

A representative

Un représentant

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01181. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(106861.3/250/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

**ARENS-SCHEER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8030 Strassen, 128, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 6.937.

—  
EXTRAIT

Suivant convention de cessions de parts sociales conclue le 16 septembre 2005, M. Jean-Claude Arens est devenu le propriétaire des 84 parts sociales de catégorie B de M. Paul Kayser, des 57 parts sociales de catégorie A de Mme Nathalie Arens, des 6 parts sociales de catégorie A de M. Roland Arens, des 63 parts sociales de catégorie B de Mme Claudine Kayser et des 336 parts sociales de catégorie C de ARENS-SCHEER S.A., aujourd'hui le PETIT-FOUR S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 novembre 2005.

Pour extrait conforme

P. Decker

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07577. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104520.3/206/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

---

**P.M.S. - PROFESSIONAL MICRO SERVICES HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 34.112.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 14 juillet 2005 que l'assemblée a pris note du changement de dénomination sociale du commissaire aux comptes de StenGest, S.à r.l. en STENHAM, S.à r.l.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2005, réf. LSO-BK01727. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104568.3/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

---

**DIFFUSION DE SAEDELEER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 59.943.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2005*

L'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux Comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., siège social à Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en l'an 2006.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04413. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(104587.3/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

---

**VIRSISTA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 69.539.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2005*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Enzo Liotino, directeur, avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle au, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir principal, avec adresse professionnelle au, 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2005, réf. LSO-BK04410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104586.3/657/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

---

**ARCHITECTURE ET DESIGN GROUP (AD GROUP), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5370 Schuttrange, 9, rue du Village.

R. C. Luxembourg B 53.607.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 décembre 1995, acte publié au Mémorial C n° 165 du 3 avril 1996, modifiée par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 12 février 2003, acte publié au Mémorial C n° 307 du 21 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARCHITECTURE ET DESIGN GROUP (AD GROUP), S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(104592.3/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

---

**ARENS-SCHEER LIBERTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 4A, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 7.856.

EXTRAIT

Suivant convention de cessions de parts sociales conclue le 16 septembre 2005, M. Jean-Claude Arens est devenu le propriétaire des 84 parts sociales de catégorie B de M. Paul Kayser, des 57 parts sociales de catégorie A de Mme Nathalie Arens, des 6 parts sociales de catégorie A de M. Roland Arens, des 63 parts sociales de catégorie B de Mme Claudine Kayser et des 336 parts sociales de catégorie C de ARENS-SCHEER, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 novembre 2005.

Pour extrait conforme

P. Decker

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2005, réf. LSO-BK07575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(104595.3/206/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2005.

---

**FENAH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 15.246.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2005 que:

- Sont réélus aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2005/2006 Madame M.P. Van Waelem, Madame M.J. Renders et Monsieur B. Timmerly.

- Est réélu au poste de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2005/2006 EWA REVISION S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02218. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108557.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

23663

**FENAH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 15.246.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(108556.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**LSF TRINITE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 247.893,52.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 66.835.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 novembre 2005*

1. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Derek S. Ruxton de ses fonctions de Gérant et décide de nommer en qualité de nouveau Gérant Monsieur Stephen Lawrence, né le 11 janvier 1961 à Londres, de nationalité britannique, demeurant 98, Eaton Place, Londres SW1X 8 LW, pour une durée indéterminée.

2. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2005, réf. LSO-BL01233. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(106779.3/263/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2005.

---

**DISTRIBUTION MECHANICAL MACHINERY, S.à r.l. , Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4761 Pétange, 27, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 85.659.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2005, réf. LSO-BL03081, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

M. Moriamé

(107586.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2005.

---

**PHOENIX MANUFACTURING AND TRADING AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxemburg, 243, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 56.269.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 3 novembre 2005 et du rapport du conseil d'administration du 3 novembre 2005*

**1. Mandat de commissaire - régularisation**

Décide de mettre fin avec effet immédiat au mandat de Commissaire de la S.A. LUX-AUDIT, ayant son siège social au 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg,

et décide de nommer comme Commissaire,

La S.à r.l. VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO

43, route d'Arlon

L-8009 Strassen

dans un souci de régularisation, avec mission de revoir les comptes à partir de l'année 1999 jusqu'en 2004.

**2. Mandats des administrateurs**

Décide de reconduire les mandats des personnes suivantes pour une période de six ans:

- Monsieur Dimitri De Roeck,

- Monsieur Hugo De Roeck.

- La société SOLIMO S.A., représentée par Monsieur Hugo De Roeck,

les mandats se terminant de plein droit avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2010.

3. Mandat de commissaire

Décide de nommer comme Commissaire,  
La S.à r.l. VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO  
43, route d'Arlon  
L-8009 Strassen

Son mandat se terminant de plein droit avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2010.

4. Mandat d'administrateur-délégué

Il ressort du Conseil d'Administration du 3 novembre 2005 que Monsieur Dimitri De Roeck est nommé Administrateur-Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait analytique

D. De Roeck

Administrateur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2005, réf. LSO-BK06368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(107247.3/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2005.

---

**TANAFORM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.164.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 octobre 2005*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée approuve la démission de Monsieur Benoît Georis de son mandat d'administrateur de la société avec effet immédiat.

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de nommer en remplacement Monsieur Christophe Davezac au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2010.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de reconduire les mandats de Messieurs Joseph Mayor et Fabio Mazzoni dans leur fonction respectif d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 2010.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03686. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(108573.3/587/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---

**TANAFORM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 72.164.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2005, réf. LSO-BL03689, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(108584.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2005.

---